



Déjeuner du Cercle Europe et Economie sociale

Eric Ducoulombier, chef d'unité à la DG FISMA

Le 28 janvier le Cercle Europe et Economie Sociale a rencontré Eric Ducoulombier, chef de l'unité Relations interinstitutionnelles, planification et relations avec les parties prenantes de la DG FISMA pour un échange sur le livre vert sur les services financiers de détails et le contrôle et les limites des agences dans la mise en place de la législation de niveau 2.

Consultation publique sur le Livre vert sur les services financiers de détail et l'appel à témoignage sur les effets cumulés de la réglementation

En préambule à ce thème et en réponse à des interrogations sur l'intérêt de répondre, Eric Ducoulombier a incité les membres à prendre position à travers les consultations, les appels à témoignages ou les auditions publiques. Toutes ces actions sont pour la Commission l'opportunité de prendre la température sur un sujet donné et d'évaluer les actions à mener.

Cet exercice est pris au sérieux par la Commission qui attend des parties prenantes non pas des déclarations incantatoires, mais des arguments de qualité, des éléments concrets d'expérience. C'est particulièrement vrai de l'appel à témoignage lancé à l'automne sur les effets cumulés de la législation financière. D'autant que depuis deux ans, les priorités ont changé à la Commission. Dans les années 2008-2014, il y avait urgence à agir pour répondre à la crise bancaire et financière, et l'objectif était alors le retour à la stabilité et la réduction du risque. Aujourd'hui, la priorité de la Commission Juncker est: favoriser la croissance et l'emploi, et promouvoir les investissements.

La Commission a suivi avec intérêt le travail du parlement et, en particulier, le rapport porté par Burkhard Balz (Allemagne, PPE) qui partage largement les préoccupations et priorités de la Commission. La Commission est en train de rédiger une feuille de suivi pour répondre à ce rapport.

Il est aujourd'hui difficile de prévoir les suites de ces consultations. La Commission fera un rapport de synthèse de son 'call for evidence'. Lorsqu'elle évaluera les positions reçues, elle ne se limitera pas à un simple calcul arithmétique des forces en présence, cela n'aurait pas de sens. Ce qui compte c'est la qualité de la réponse et la pertinence des 'evidence' fournies, notamment chiffrées. Qu'importe que l'on passe, pour répondre, par une fédération (nationale ou européenne) ou directement par son entreprise. Toutes les réponses se valent même si, clairement, une prise de position de l'ensemble d'une industrie jouira d'un poids significatif.

Eric Ducoulombier a fait remarquer que les positions des fédérations, nationales mais a fortiori européennes, sont parfois plus lissées que celles des entreprises-membres, par le jeu des compromis et équilibres. Il peut donc être intéressant pour la Commission d'avoir à la fois les réponses collectives d'une fédération et les réponses, parfois dissonantes, de leurs membres individuels.

Eric Ducoulombier a précisé que sur le sujet du Livre vert sur les services financiers de détail (SFD), dont la consultation se termine le 18 mars, la Commission tiendra une audition publique le 2 mars à Bruxelles. La Commission publiera une analyse des contributions et organisera une conférence à la mi-juin afin d'annoncer les orientations envisagées. La Commission proposera un plan d'action, avec un échéancier.



Eric Ducoulombier est à la Commission européenne depuis 1992. Après avoir occupé de nombreux postes à la Direction Générale du Marché Intérieur et des services, il est actuellement Chef de l'Unité en charge des

questions interinstitutionnelles, de la planification et des relations avec les parties prenantes à la Direction Générale Stabilité Financière, Services Financiers et Union des Marchés de Capitaux (FISMA). Eric Ducoulombier est Diplômé en Droit. Avant de rejoindre la Commission européenne, il a travaillé comme consultant en affaires européennes et comme juriste dans un cabinet d'avocats.

I

Le Commissaire Hill est très intéressé par les services financiers de détail. C'est même une priorité pour lui. Toutes les initiatives du Livre Vert sur les SFD n'auront pas la même priorité. Une des tâches de la DG FISMA sera de mettre en lumière les sujets prioritaires par rapport aux autres. La Commission produira également des études d'impact sur les actions de suivi les plus importantes. C'est une vraie pratique du Commissaire qui veut agir là où il y a un réel impact.

Le traitement des études d'impact

La Commission mène des études d'impact sur les futures initiatives législatives. En 10 ans elle a ainsi mené plus de 700 études. Ces études sont parfois sous-traitées pour collecter les éléments bruts, les faits mais l'exploitation et l'analyse sont faites en interne.

Ce sujet a particulièrement mobilisé les membres du Cercle qui questionnent parfois l'impartialité et la qualité des études d'impact. Le principal problème de la Commission réside dans ses ressources limitées. Mais la Commission est à l'écoute des parties prenantes même lors des études d'impact.

L'unité B2 est une aide précieuse ainsi que les 3 unités qui ont été transférées de la DG ECFIN qui viennent avec un bagage économique très utile pour la DG FISMA.

Le problème du millefeuille

Le secteur des services financiers a été particulièrement soumis à des règles multiples ces dernières années, conduisant à un mille-feuille de régulation, sans que toute la cohérence des textes ne soit garantie. Les participants membres du Cercle ont considéré qu'un des problèmes de la Commission est, selon eux, le travail en silo des DG et unités. M. Ducoulombier a fait remarquer que cette pratique est moins vraie avec la nouvelle Commission et la coordination par des vice-présidents, même si parfois cette structure a pu, notamment au début, poser des problèmes de positionnement entre certains Commissaires.

Avec ce « call for evidence », la Commission exprime une volonté sincère d'interroger les parties prenantes sur la surrégulation et les effets cumulatifs et non désirés. Eric Ducoulombier est satisfait que les membres du CEES y répondent avec leurs spécificités. Dans cette consultation, il n'y a pas de sujet tabou à condition que l'argument soit suivi de démonstrations étayées par des chiffres et des faits.

Contrôle et respect de l'esprit des directives au niveau 2

Au départ, le niveau 2 était conçu comme un exercice 'technique'. Le niveau 2 se fait sur base d'un mandat du niveau 1 (Parlement, Conseil). Cependant, il faut que ce mandat soit le plus clair possible. Mais la Commission reconnaît que les actes de niveau II sont loin de se limiter à des aspects purement techniques, ce qui peut poser problème.

La Commission vérifie étroitement le respect des mandats par les agences pour ne pas qu'ils soient mal interprétés. Les entreprises et parties prenantes peuvent signaler au Parlement, au Conseil ou à la Commission les abus éventuels. Rappelons que Parlement et Conseil peuvent s'opposer aux actes délégués. La difficulté est la technicité de ces textes.

Le Parlement et le Conseil s'inquiètent d'une certaine perte de contrôle sur le niveau 2 car beaucoup de dispositions importantes ne passent plus en codécision. On remarque un développement important de la « soft law ». C'est un système qui peut présenter des risques car un fonctionnaire ou un parlementaire n'a pas toujours la connaissance technique pour comprendre tous ces actes. Les relations avec les autorités européennes de supervision sont très bonnes.

Les membres du Cercle ont souligné les problèmes rencontrés au regard des guidelines émises par les ESAs qui sont fortement contraignantes, sans que leur élaboration n'ait fait l'objet d'une large consultation des parties. Un autre problème soulevé concerne les superviseurs nationaux qui adoptent parfois des positions extrêmes, alors que dans les faits ils ont une marge de manœuvre plus large. Les superviseurs nationaux semblent vouloir se caler sur la norme maximale et ne pas vouloir prendre en compte les autres options offertes. C'est aussi aux entreprises de peser de tout leur poids lorsque le superviseur national va trop loin.

Cependant, il faut rappeler que la Commission dispose d'un pouvoir de contrôle sur tous ces actes délégués. A chaque fois qu'elle peut, elle rappelle à l'agence son mandat.

La Commission publiera cette année un livre blanc sur la gouvernance et le financement des agences. Des changements constitutifs seront effectués si besoin est.

Le numérique et les services financiers

Cette réflexion est au coeur du marché unique numérique dont le volet sur les services financiers est important. Les questions de sécurité dans l'environnement en ligne, de cybersécurité, de protection des consommateurs sont au coeur de l'agenda européen. Le sujet est piloté à la Commission par le Vice Président Ansip qui assure une transversalité des dossiers. C'est l'une des priorités du Président.

Brexit : développement et tendance ?

Pour rappel, le Brexit se tient sur 4 éléments :

- L'amélioration de la compétitivité
- La souveraineté (les Parlements nationaux doivent pouvoir écarter les règles européennes qui ne leur conviennent pas)
- Un refus de l'application de la clause pour plus d'unité dans l'Union
- La politique migratoire et les aides sociales

Il y a un élément, selon Eric Ducoulombier, qui a été jusqu'à présent sous-estimé : l'Ecosse. Si le Royaume-Uni sort de l'Union, l'Ecosse pourrait alors être tentée de sortir du Royaume-Uni. Cela pourrait avoir un impact sur le sort du référendum.

Ce que demande D. Cameron pourrait impliquer un changement des traités et donc une ratification par référendum, ce qui au regard des échéances politiques notamment en France et en Allemagne semble peu envisageable.

Le déjeuner s'est conclu sur le constat d'un certain manque de souffle politique en Europe, un manque de vision attristant pour les partisans de l'Europe.
